



ECOLE FRANCAISE DE BELGRADE
Kablarska 31-35 - 11000 Belgrade - SERBIE
Tél. : 00.381.11 369 17 62 / Fax : 00.381.11 265 30 99
|
site: www.efb.rs | e-mail: efb.admi@efb.rs |
facebook : <http://www.facebook.com/francuskaskola>



Compte rendu du Conseil de gestion numéro 8 du 18 mars 2021

Réunion organisée sous forme virtuelle compte tenue de la situation liée au Covid 19

Liste des présents :

Membres avec voix délibérative :

- M. François ALLAIN, personne qualifiée, Président,
- Mme Anne-Sophie SEVERIN, Vice-Président,
- M. Etienne DELAIGUE, parent élu, Trésorier,
- M. Olivier BRESSARD, Trésorier Adjoint,
- M. Julien ICHE, parent élu,
- Mme Julie HEAM, parent élue, Secrétaire,
- M. Roland JANKOVIC, parent élu,
- M. Bojan MITROVIC, parent élu,
- M. Paul PRESSET, parent élu,
- M. Kevin BOJIC, représentant des personnels, membre élu, arrive à 18h

Membres avec voix consultative :

- M. Manuel BOUARD, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle,
- M. MARTINOVIC, Directeur exécutif,
- Mme Christine CHOURRE, Proviseure de l'École Française de Belgrade
- Mme Nathalie GUERGUINOV, Directrice de l'École Française de Belgrade, arrive à 17h40

17h00 début de réunion.

Voix exprimables en début de session : 10

Voix exprimables en cours de session : 09

Mot du président :

M. Allain présente l'ordre du jour au CG pour validation.

I. Adoption des procès-verbaux du CG numéro 6 et 7

- Adoption du PV 6 du 21 janvier 2021.

Décision du comité de gestion :

Votants : 10

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 3

Décision : Le PV de réunion est adopté.

- Adoption du PV7 du 08 février 2021

Décision du comité de gestion :

Votants : 10

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 2

Décision : Le PV de la réunion est adopté.

II. Questions budgétaires

Différentes questions budgétaires sont portées à la connaissance des membres du CG.

a. Grille des salaires

Dans la perspective de rendre l'école plus attractive pour des enseignants qui souhaiteraient venir y travailler une réflexion a été faite autour de l'aménagement de la grille des salaires actuellement en vigueur. Il est proposé au CG d'adopter la création dans la grille de nouvelles

catégories de personnels. Il s'agit d'enseignants recrutés en contrat local, non titulaires de l'éducation nationale, mais disposant d'une forte et solide expérience des programmes de l'éducation nationale grâce à leur ancienneté dans le réseau d'établissements français à l'étranger.

Au bénéfice de cette nouvelle catégorie, ainsi que celle des Titulaires Non-Résidents dont la grille a été réévaluée, il est proposé un package d'aménagement comprenant la prise en charge par l'établissement d'un billet d'avion pour le futur employé, les frais de visa annuels et de permis de séjour ainsi que le versement d'une indemnité d'installation.

Il est précisé que l'impact budgétaire est minime et que cette mesure s'inscrit dans la stratégie de l'établissement d'internationalisation. Une discussion s'ensuit, et sont mises au vote deux questions :

=) Vote 1 : Les membres du CG sont-ils d'accord pour adopter l'ajout d'une nouvelle catégorie et la réévaluation des TNR dans la grille de salaires actuelle ?

Décision du comité de gestion :

Votants : 10

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 1

Décision : La nouvelle grille des salaires est adoptée.

=) Vote 2 : Les membres du CG sont-ils d'accord pour la création d'un package d'installation, incluant les frais de visas et de permis de travail ?

Décision du comité de gestion :

Votants : 10

Pour : 9

Contre : 1

Abstention : 0

Décision : Le package accompagnant ces deux nouvelles catégories-est adopté par le CG.

b. Règlement financier

Il est proposé aux membres du CG d'intégrer une phrase dans le règlement financier libellée ainsi : « le directeur peut désinscrire un élève en cours d'année si les sommes dues ne sont pas acquittées ».

Une discussion s'ensuit. D'une manière générale, les membres du CG sont résolument contre une mesure d'expulsion d'un enfant en cours d'année, mesure qui le pénalise clairement du fait de ses parents, et qui le mettrait en difficultés pour retrouver un établissement.

Cela dit, les membres du CG sont également d'accord pour dire que la direction doit avoir les moyens d'agir en cas de défaut de paiement et qu'il est nécessaire d'anticiper en amont de la réinscription les problèmes éventuels.

Une alternative est proposée permettant à la direction de conditionner la réinscription d'un élève en demandant un prépaiement des frais annuels de scolarité aux familles n'étant pas à jour des frais de scolarités échus, et ayant fait l'objet de 3 relances écrites.

Deux questions sont soumises au vote du CG.

=) Vote 1 : Le CG est-il d'accord pour insérer la phrase initiale proposée, permettant à la direction de désinscrire un élève en cour d'année en cas de non-paiement des frais de scolarité ?

Décision du comité de gestion :

Votants : 10

Pour : 1

Contre : 8

Abstention : 1

Décision : La phrase ainsi libellée est rejetée par le CG.

=) **Vote 2 : Le CG est-il d'accord pour insérer la phrase suivante dans le règlement financier : La direction se réserve le droit demander un prépaiement avant la rentrée scolaire aux familles qui ont fait l'objet d'au moins 3 relances écrites.**

Décision du comité de gestion :

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Décision : Le CG adopte la phrase ainsi libellée et son intégration au règlement financier.

c. Mutuelles

Éléments de contexte : Une demande du représentant du personnel avait été faite pour proposer aux personnels de l'établissement une mutuelle. Ceci avait discuté et accepté par le CG. Dans ce cadre, une étude de marché a été réalisée afin d'obtenir un tarif groupé pour la prestation. Deux compagnies ont finalement été retenues, avec deux offres différentes qui sont soumises à l'appréciation des membres du CG.

Il est précisé par la direction que l'impact financier est minime, environs 30€ par mois, que l'établissement peut actuellement également se permettre de prendre en charge les frais de cette mutuelle pour l'ensemble du personnel.

Les deux offres sont proposées au CG, après discussion, il semble que l'offre de GENERALI est plus pertinente pour les salariés.

=) **Vote : Les membres du CG sont-ils d'accord pour accepter l'offre de GENERAL pour la mise en place d'une mutuelle au bénéfice des employés, à la charge de l'établissement ?**

Décision du comité de gestion :

Votants : 10

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 1

Décision : La décision de proposer une mutuelle pour les personnels de l'établissement est prise.

Il est précisé que ce dispositif sera mis en place à compter du 1^{ier} avril, et qu'une réunion d'information et de présentation sera organisée dans les meilleurs délais.

d. Vote du budget

Les membres du CG sont invités à adopter le budget tel que présenté. Les principaux changements concernent la réduction accordée de 10% sur les frais de scolarité pour le trimestre en cours et l'augmentation des frais de scolarité pour l'année scolaire prochaine précédemment votée. La version présentée intègre le remaniement de la grille des salaires.

Décision du comité de gestion :

Votants : 10

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 2

Décision : Le budget présenté est adopté.

III. Ressources humaines

Madame la Proviseure explique aux membres du CG sa stratégie pour la rentrée prochaine, stratégie destinée à mettre davantage de ressources au service des élèves du collège et du lycée et d'optimiser l'organisation pédagogique pour la rentrée prochaine.

NOTA : Départ de M. Iche à 19H05. Pas de procuration donnée. 9 Votants

Dans ce cadre, elle propose la restructuration de 2 départements d'enseignement :

- Le département d'Histoire et géographie : la réforme du lycée a fait exploser les besoins dans cette discipline entre le tronc commun et la spécialité et les collègues

en poste peinent désormais à absorber l'ensemble des heures d'enseignement. C'est pourquoi il est important de prévoir un nouveau poste et de dégager un temps plein.

- Le département des mathématiques et sciences : à l'instar du département précédent, la réforme du baccalauréat a modifié la situation. Il conviendrait de pouvoir installer une certaine souplesse dans l'articulation entre le département de mathématiques et celui de sciences physiques en fonction des besoins exprimés par les élèves au lycée. Il est donc envisagé de recruter un enseignant supplémentaire , bivalent sur les deux disciplines ou un enseignant en mathématiques.
- Poste de Conseiller Principal d'Education : du fait du départ de M. Ouriachi, CPE, la question de son remplacement est posée. Il s'agit d'un poste de résident et suite à la CCPL, les deux candidats postulants se sont désistés. Si le poste n'est pas pourvu, il y a un risque que l'AEFE demande à le pourvoir en contrat local, ce qui impliquerait la nécessité de recruter un personnel pour ce poste. La direction précise qu'elle va se battre pour le maintien de ce poste de résident, donc titulaire de l'éducation nationale, mais compte tenu qu'il faut être réactif, il est important que le CG donne la possibilité de recruter en contrat local si éventuellement nécessaire.

NOTA : Départ de M. Mitrovic à 19h30, procuration donnée à M. Delaigue. 9 votants.

Trois votes sont soumis aux membres du CG.

=) Vote 1 : Êtes-vous favorables au recrutement dans un premier temps, en CCD d'un an d'un enseignant pour le département d'Histoire et Géographie ?

Décision du comité de gestion :

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Décision : Le principe de recrutement d'un enseignant pour ce département est adopté

=) Vote 2 : Êtes-vous favorables au recrutement dans un premier temps, en CCD d'un an d'un enseignant pour le département de mathématiques et sciences ?

Décision du comité de gestion :

Votants : 9

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 1

Décision : Le principe de recrutement d'un enseignant pour ce département est adopté.

=) Vote 3 : Êtes-vous favorables au recrutement en CCD d'un an d'un CPE, adjoint au chef d'établissement, si nécessaire?

Décision du comité de gestion :

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Décision : Le principe de recrutement d'un ~~adjoint~~ CPE, adjoint au chef d'établissement est adopté.

IV. Questions diverses

a. Demande de M. Saadi, enseignant

M. Saadi a atteint l'âge du départ en retraite. Il a sollicité le CG pour obtenir l'autorisation de rester en poste un an de plus. Des discussions sont en cours entre la direction et M. Saadi

concernant les différentes options en cours. La direction tiendra informé le CG de l'aboutissement de ces discussions.

b. Bourses d'excellence

L'année dernière le CG a validé le principe de la mise en place de deux bourses d'excellence permettant à deux élèves brillants, actuellement dans le système public, de bénéficier d'une scolarité au sein de l'établissement de la 3^{ème} à la terminale. Deux candidatures ont été retenues pour cette année. Les entretiens sont en cours. Mme la Proviseure reviendra vers le CG pour une communication plus complète à ce sujet.

c. Prime exceptionnelle

M. Martinovic attire l'attention du CG sur la réalisation du déménagement de la maternelle qui n'aurait pu se faire aussi rapidement sans l'aide de deux agents. Il propose, pour les remercier de leur dévouement que le CG leur attribue une prime exceptionnelle de 200 € chacun.

Décision du comité de gestion :

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Décision : Le CG adopte la décision de verser 200€ à chacun des deux agents mentionnés par Monsieur Martinovic.

d. Mails envoyés par les parents et accueil de la rentrée prochaine

Le CG a reçu différents mails de parents s'inquiétant de l'accueil envisagé pour les élèves l'année prochaine si la situation sanitaire ne permet pas un retour à la normale. M. Bouard indique avoir également eu un entretien avec une famille en ce sens. Mme la Consule attire l'attention du CG sur l'image de l'école et le fait qu'il est important d'entendre l'avis des familles françaises et internationales qui souhaiteraient un accueil des élèves à temps plein à la rentrée prochaine.

Les membres du CG sont d'accord sur le fait qu'il est important d'envisager une stratégie pour éviter une perte d'effectifs à la rentrée prochaine et qu'il faut rassurer les parents. Une communication en ce sens devrait être faite.

Il est précisé par la direction que des locaux actuels sont problématiques et que la recherche d'une nouvelle structure d'accueil est toujours en cours et très active. Il est par ailleurs précisé que les remontées concernant la partie pédagogique sont du ressort de Mme La proviseure.

Il est précisé que, sous couvert de la commission stratégie, le CG va entamer une réflexion sur les différents axes soulevés par les parents, étant entendu que certains de ces points ne relèvent pas du CG.

Les membres du CG tombent d'accord pour dire que la question des contentieux fera l'objet d'une autre convocation très prochainement.

Plus aucune question n'étant portée à la connaissance du CG, le président met fin à la session.

Fin de la réunion : 20 h 30

François Allain,
Président du CG



Julie HEAM,
Secrétaire du CG

